

FRANCE



93

APPEL À PROJETS « RÉSILIENCE ET CAPACITÉS AGROALIMENTAIRES 2030 »

Une enveloppe de

300 M€

pour les filières agricoles et agroalimentaires



BÉNÉFICIAIRES

Start-up, PME, ETI et Grande Entreprise



FORME DE L'AIDE

Mix Subvention et Avance remboursable



INTENSITÉ DE L'AIDE

De 15 à 80% des dépenses éligibles



PÉRIODE

Jusqu'au 03/11/2022

1^{ère} relève le 19/07/2022

Dans la limite des fonds disponibles

FINANCEURS :

bpi**france**Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELS PROJETS ?

Dans le cadre de **France 2030** et du **Plan de résilience économique et sociale** en réponse aux conséquences du conflit russo-ukrainien, le Gouvernement lance un Appel à projets destiné aux industries liées à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

Les projets attendus couvrent :

- ↳ **Les unités de production industrielle**
- ↳ **L'installation de ligne pilote ou de ligne de production** pour la production d'un produit innovant
- ↳ **L'extension de sites de production existants**
- ↳ **L'augmentation** significative de **capacité de production**
- ↳ **La modernisation d'unités de production existantes**
- ↳ **Le développement de plateformes multimodales** ou autres outils de mutualisation...

...dans les 4 thématiques suivantes :

1. **La relocalisation des maillons de la chaîne de transformation** agroalimentaire essentiels à la production agroalimentaire réalisée en France
2. **L'industrialisation** pour répondre aux besoins alimentaires de demain
3. **L'industrialisation** pour réussir la transition agroécologique
4. **Des démarches collectives** de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires

Pour les **thématiques 1 à 3** : dépenses minimales de **3 M€**.Pour la **thématique 4** : projets en collaboration avec des dépenses minimales de **500 K€**.

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises soutenues pourront bénéficier d'une aide publique significative :

- ↳ Sous forme de mix **subvention** et **avance remboursable (60/40%)**,
- ↳ allant de **15 à 80% des dépenses éligibles** en fonction de la taille de l'entreprise et de la nature des dépenses.

⚠ Les dossiers seront sélectionnés selon des critères strictes : maturité technique et financière du projet, impacts sur la souveraineté agricole et agroalimentaire, impacts environnementaux, économiques et industriels pour le territoire français...



**Franck
MAUDOUX**

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

ABF
DÉCISIONS
CONSEIL EN FINANCEMENTS PUBLICS

19 ANS
D'expérience220 M€
D'aides publiques
obtenues en 20215
Implantations
en France80
Collaborateurs